

# EDITORIAL

# SNES COTE D'OR

## 200 euros pour tous

**L**a première victoire du puissant mouvement social de Guadeloupe, au-delà de la situation particulière des DOM, est un encouragement pour tous. Par l'unité très large réalisée sur des revendications unifiantes, la mobilisation a pu faire céder le gouvernement et ses alliés locaux.

Et pourtant N. Sarkozy était très déterminé à ne pas céder, tant est grande sa peur de la "contagion" car il sait bien, lui le prétendu candidat du pouvoir d'achat, que l'insuffisance des revenus des salariés, chômeurs et retraités est une réalité touchant la majorité de la population, ici comme outre-mer.

### **Une revendication juste, claire, précise, unifiante et mobilisatrice.**

Revendiquer une augmentation nette de 200 euros pour tous est à l'ordre du jour.

- Elle est une mesure socialement juste répondant aux difficultés du plus grand nombre dans tous les secteurs, sans effacer les acquis obtenus ici ou là. Sa satisfaction est possible; il faut juste imposer la décision politique de renverser la tendance qui voit les revenus du capital ronger toujours plus ceux du travail.

- Elle est claire et précise et ne peut pas être éludée sous prétexte de difficultés techniques à étudier en de multiples commissions de concertation bla-bla; tout le monde comprend si elle est satisfaite ou pas.

- Elle unifie sans les éclipser les mobilisations des différentes catégories, renforçant ainsi la dynamique d'ensemble, favorisant l'établissement du rapport de forces nécessaire pour faire céder le pouvoir politique et économique sur cette revendication d'ensemble et les autres.

Dans notre secteur, nous serions alors en meilleure position pour imposer le retrait des "réformes" cassant le service public d'éducation et les statuts des personnels et obtenir la restitution des postes supprimés et l'abandon des suppressions programmées.

**Le 19 mars est l'occasion de porter dans l'unité notre détermination, par la grève et la participation aux assemblées et manifestations.**

- ☛ **AG Education**
  - **10h30, campus de Dijon (amphi Platon)**
- ☛ **Manifestations à Dijon**
  - **13h30, rassemblement « éducation » devant le rectorat**
  - **14h30, départ de la manifestation unitaire place de la République**
- ☛ **Manifestation à Montbard**
  - **14h30 place Gambetta**

**Spécial Côte d'Or n°3 supplément n°3  
au n°65 de janvier 2009**

Edito.....	P. 1
Portail unique .....	P. 2 & 3
Renouvellement du bureau Départemental du SNES.....	P. 4 & 5
Inspection, action sociale Longvic, soutien à l'instituteur de Saulieu.....	P. 6 & 7
Langues vivantes .....	P. 8

# SNES COTE D'OR

## ORIENTATION ACTIVE ET PORTAIL UNIQUE D'INSCRIPTION : le parcours du combattant !!

**L'**orientation active est présentée comme une démarche de conseil et d'accompagnement mise en œuvre par les universités qui permet de guider les futurs étudiants vers la filière où ils ont le plus de chance de réussir en leur donnant un avis préalable sur leurs possibilités de réussite ou d'échec, au vu de leurs résultats antérieurs. Pour l'instant, ils ne sont pas contraints de suivre l'avis rendu, et en principe, toutes les voies post-bac restent accessibles à tous les étudiants.

Mais certains avis sont formulés d'une manière très dissuasive, notamment par la faculté de médecine, qui au vu des résultats de terminale d'un élève, lui renvoie des appréciations telles que « n'a aucune chance de réussir dans cette voie », « résultats insuffisants qui laissent prévoir un échec » : etc...

Cette démarche spéculative et prospective est d'ores et déjà contestable, dans la mesure où l'on connaît des élèves qui se sont mis au travail après le bac, après avoir mûri, avec une motivation plus grande pour des études dont ils avaient choisi le contenu...

Et elle ne tient pas compte non plus du fait que la tentative, même ratée, est parfois formatrice : elle oblige alors l'élève à faire le point en connaissance de cause, cette fois-ci au sein d'une réflexion personnelle, beaucoup plus constructive qu'une pression venant de l'extérieur.

Cela ne serait rien (!), si ne s'y ajoutait cette année, la généralisation d'une procédure d'inscription par internet, baptisée « **portail unique** », qui oblige les futurs étudiants à suivre un parcours très complexe pour formuler des vœux de formations post-bac (voir le site [www. Admission-postbac.fr](http://www.Admission-postbac.fr))

Notons déjà que la notion de « portail unique » est un leurre, car des établissements le refusent et préféreraient continuer à recruter selon leurs propres critères : c'est le cas de l'Université parisienne de Dauphine, qui « procède à un recrutement sélectif et aura donc sa propre procédure d'admission ». Souvent, ce portail unique ne concerne d'ailleurs aussi que les formations proposées au sein de l'Académie d'origine ; pour les autres, les élèves « extérieurs » ne sont pas prioritaires !

### CETTE PROCEDURE EST INQUIETANTE A PLUSIEURS TITRES

#### Elle est très compliquée

- Possibilité pour chaque candidat de formuler 36 vœux chacun, mais seulement 12 par type de formation...

- Période de formulation et classement des vœux du 20 Février au 20 Mars, puis trois phases de réponses de trois jours seulement (début Juin, fin Juin, mi-Juillet) où le candidat doit réagir aux propositions en 72h, par quatre types de réponses :

Oui définitif

Oui mais

Non mais

Démission générale (sic) ;

la dernière phase de réponse servira à affecter ceux qui n'auront été pris nulle part, ou qui ne se seront pas décidés au bon moment, dans les formations où il restera des places, indépendamment des vœux initialement formulés !!

Cette procédure informatique ne dispense pas du traditionnel dossier-papier ni de l'inscription administrative dans l'établissement d'accueil : où sont la simplification et le gain d'efficacité ?

#### Elle est inique

La « fracture numérique » est une réalité que l'on nous demande de prendre en compte dans nos pratiques pédagogiques d'utilisation des TICE, mais pour ces formalités administratives, il n'y a aucun problème !

Il faut que le candidat ait accès à un ordinateur connecté à internet, au moins durant les quatre périodes-clés de la procédure (entre temps, il doit aussi surveiller sur internet la réception de ses dossiers-papier, pour répondre à d'éventuelles demandes de pièces manquantes) ; il faut qu'il ait une adresse électronique valide ; il faut qu'il puisse imprimer une fiche de vœu par formation demandée ; et il faut qu'il ait un minimum d'habitude de navigation sur un site internet, avec certaines subtilités : ainsi, les vœux ne seront modifiables que s'ils sont sélectionnés et non validés ; un vœu accepté par « oui, mais », doit être ré-accepté à la phase de réponse suivante, pour rester valable !...

Rien que la lecture du Guide du candidat, en format .pdf (ADSL recommandé !), demande un niveau de compréhension qui n'est pas à la portée de tous...

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

## Elle est anxiogène

Régulièrement, des notes en gras dramatisent cette procédure d'inscription :

- « *Dès que vous aurez validé un vœu, vous ne pourrez plus le supprimer* » : et voilà un choix d'avenir qui peut tenir à un clic intempestif !!

- « *Si vous ne répondez pas, à chaque phase, avant vendredi 14h, vous serez définitivement éliminé* » : et que se passera-t-il si l'accès au site sature suite aux connexions quasi-simultanées des 450 000 candidats potentiels ?

- « *Charte des droits et devoirs du candidat* » : la candidature est désormais présentée comme un véritable engagement moral !

- « *vous obtenez satisfaction sur l'un de vos premiers vœux, vos autres demandes moins bien classées par vous s'annulent* » : d'où l'importance stratégique du classement des vœux, et l'interdiction, donc, de changer de choix au troisième trimestre, suite à l'évolution des résultats, à l'avis des enseignants ou à des imprévus de vie personnelle !

## Elle est discriminante

Marie DURU-BELLAT, sociologue, professeur à Sciences-Po constate : « *Quand on pense aux inégalités sociales face à l'école, on a souvent en tête les inégalités de réussite, la thématique connue du handicap socio-culturel, l'échec scolaire, la question des moyens... Pourtant, les recherches européennes montrent depuis 30 ans que dans les inégalités sociales de carrières scolaires, les inégalités de choix et d'orientation pèsent autant que les inégalités de réussite. Alors que, méritocratie oblige, les élèves devraient connaître les destinées scolaires correspondant à leur niveau académique, on observe que, à réussite identique (donc à mérite scolaire identique), celles-ci divergent très largement. D'où l'enjeu des questions d'orientation pour qui s'intéresse aux inégalités face à l'école* » (suite de l'article sur le site « Observatoire des inégalités » [http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\\_article=955](http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=955))

Les conseils donnés sur le site Admission post-bac montrent d'ailleurs que cet enjeu est pris en compte : ainsi lit-on « *Vous et vous seul devez établir vos demandes sans céder à une quelconque pression extérieure et sans vous autocensurer* » : mais l'injonction bienveillante peut-elle contrer le poids du déterminisme social et intellectuel ?

La procédure du portail unique ne bénéficiera qu'aux « initiés » !! Les autres risquent tout bonnement de renoncer à des études post-bac devant cette première épreuve administrative, qui masque une volonté très pragmatique de gérer les flux d'étudiants, d'une manière, encore une fois, rentable, et de les réduire si possible... Avec la possibilité ultérieure de permettre

aux établissements post-bac de choisir les meilleurs étudiants potentiels : aucune transparence ne pourra être faite sur la gestion des listes d'attente : à aucun moment, le candidat ne sait où il est placé dans la liste d'attente lorsqu'il ne répond pas « oui définitif » tout de suite.

## Que pouvons-nous faire en tant que syndiqués, dans nos établissements ?

**D'abord, faire connaître cette évolution pernicieuse du système, qui paraît effarante** : être informés en tant qu'enseignants, pour pouvoir mieux riposter, mais aussi veiller à l'information des élèves de terminale de cette année, qui vont « essayer les plâtres » ! Dans certains lycées, des réunions ouvertes aux parents et aux collègues, ont eu lieu, animées par la Direction et les Co-psy ; ailleurs, l'information passe par les professeurs principaux, avec plus ou moins de fiabilité (et pour cause !! puisque seuls les professeurs dits « référents » ont eu accès cette année, à deux demi-journées de formation, entre autres à ce sujet !)

**Ensuite, dénoncer, par une motion en C.A.\* par exemple, de tels dispositifs** qui remplacent le dialogue par une communication mécanique, qui gèrent des êtres humains comme des produits à répartir au mieux, qui nient aux jeunes la faculté de changer, d'évoluer en ne leur laissant plus le temps de se chercher et de réfléchir à leurs choix d'études...  
**\* exemple de motion du Lycée Jean-Marc BOIVIN, à Chevigny** : <http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2943>

**Enfin, rappeler la nécessité du travail d'orientation avec les Co-psy** qui sont les seuls personnels compétents à même de guider sans influencer, les jeunes dans leurs choix ; or, ce travail est de plus en plus délégué aux professeurs principaux, notamment en terminale : ceux d'entre eux qui prennent conscience de leurs nouvelles responsabilités ont de quoi se sentir mal à l'aise !

A ce sujet, nous vous rappelons que **nous avons transmis aux secrétaires de S1 une enquête sur l'orientation active\*** : faites-nous remonter ce qui se passe dans vos établissements, merci !  
[snes21@dijon.snes.edu](mailto:snes21@dijon.snes.edu)

### **Pour accéder sur le site du SNES Dijon :**

**Accueil du site > Départements > Côte-d'Or > Actions syndicales : Enquête sur l'orientation active en Côte d'Or**

### **Ou taper directement**

**<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2915>**

Pour leur part, les membres du Secrétariat Départemental de Côte d'Or interviendront dans le cadre de la préparation du congrès, pour que le SNES combatte vigoureusement ces procédures et en exige du ministère l'abandon.

## Renouvellement du bureau départemental du SNES

**L**es élections pour renouveler le bureau départemental du SNES auront lieu en mai 2009, en même temps que les élections académique et nationales.

Les textes d'orientation et les listes de candidats sont à communiquer pour le 9 avril 2009 à [snés21@dijon.snes.edu](mailto:snés21@dijon.snes.edu). L'ensemble texte et liste ne doit pas dépasser deux pages.

Le bureau est constitué de 11 membres élus à la proportionnelle. Pour être recevable une liste doit comporter au moins 6 noms de syndiqués SNES de Côte d'or et au plus 22 noms.

Vous trouverez ci-dessous **trois appels à candidatures**. Des syndiqués n'ayant pas déposé d'appel à candidatures peuvent aussi déposer un texte d'orientation avec une liste de candidats.

### Appel à candidature pour une liste ouverte soutenue par l'Ecole Emancipée

**L**es membres de l'Ecole Emancipée ont contribué, comme d'autres courants, à la construction du SNES et de la FSU en animant dans leurs établissements les instances de bases que sont les S1 et en prenant leur part dans les différentes instances aux niveaux départemental et académique.

Les gouvernements d'inspiration libérale et notamment celui issu des dernières élections, tentent de profondes attaques contre le Service Public de l'Education Nationale, tant au niveau du contenu des enseignements, des statuts que des conditions de travail.

Ce que les membres de l'Ecole Emancipée ont tenté et tenteront encore d'incarner, c'est un syndicalisme enseignant conscient des enjeux globaux :

- ⇒ parce que les attaques du gouvernement touchent à l'ensemble du Service public de l'enseignement de la maternelle à l'université, il nous paraît essentiel de ne pas se cantonner à un syndicalisme « second degré », mais de trouver avec nos partenaires de la FSU (Snuipp, différents syndicats de personnels, Snessup...) des revendications et des combats communs.
- ⇒ Parce qu'à travers la RGPP, un des objectifs du gouvernement est à terme, de privatiser le maximum de services publics, il nous apparaît que le SNES doit constamment avoir le souci d'inscrire nombre de ses actions dans le cadre commun que représente la FSU
- ⇒ C'est parce que la crise du capitalisme touche l'ensemble des salariés, que nous continueront à promouvoir une pratique syndicale unitaire entre privé et public et les syndicats et confédérations qui les représentent, mais sur des contenus qui ne bradent pas les revendications au nom d'une unité à minima.

En luttant contre la réforme des lycées, la maitrise et la réforme du statut des enseignants-chercheurs, la profession a montré qu'elle était capable de faire reculer le gouvernement. Et, aujourd'hui ce qui se passe en Guadeloupe prouve ce que nous répétons depuis longtemps : les luttes déterminées, la

grève générale jusqu'à satisfaction des revendications est le seul moyen de faire plier le gouvernement.

Au-delà de la défense nécessaire d'un syndicalisme au service des intérêts matériels et moraux des différents personnels,

Au-delà de l'indispensable défense du paritarisme, il y a la place pour un syndicalisme de lutte, offensif et unitaire.

En participant à une liste soutenue par l'Ecole Emancipée, c'est cela que nous vous proposons d'incarner.

Thierry Desanti, Véronique Martin, Marie Saucourt, Gérard Cothenet

\*\*\*\*\*

### Appel à candidatures pour une liste ouverte pour une section départementale du SNES active, démocratique, unitaire.

**L**e gouvernement s'en prend violemment, avec cohérence et continuité, au service public d'éducation et à ses personnels, soumis comme l'ensemble des salariés du public et du privé à une politique de régression sociale qui touche tant l'emploi que les statuts, les salaires que la protection sociale.

Le second degré est particulièrement touché par la suppression massive de postes, l'augmentation de notre charge de travail, l'accroissement de la précarité, le mépris et l'autoritarisme de grands et petits chefs, l'appauvrissement de la formation des élèves, selon une logique, initiée par la loi Fillon, de casse méthodique du Service Public d'Education (réforme Darcos des lycées, réforme du lycée professionnel, réforme de la formation des maîtres etc...)

Seules nos mobilisations peuvent imposer d'autres choix pour la justice sociale, la démocratie, les solidarités et l'égalité des droits. Quel que soit le gouvernement, la satisfaction de nos revendications dépend du rapport de forces que nous établissons. Pour ce faire,

(Suite page 5)

## Renouvellement du bureau départemental du SNES

(Suite de la page 4)

il est indispensable que se développe un syndicalisme actif, démocratique et unitaire dans son action et ses objectifs.

**C'est l'orientation suivie lors du mandat qui s'achève par les sections de Côte d'or du SNES et de la FSU; pour continuer, nous appelons tous les syndiqués en accord avec cette démarche à être candidats sur cette liste ouverte.**

Notre syndicalisme vise à rassembler largement les personnels et doit donc s'appuyer sur des sections actives dans tous les établissements. Pour poursuivre le travail déjà engagé de soutien aux sections, d'aide à leur création, et à leur activité, **il est nécessaire que l'équipe départementale soit renforcée** pour pouvoir répondre aux sollicitations des établissements. Ça l'est aussi pour participer pleinement à l'activité et au développement de la FSU puisque la dimension fédérale de notre syndicalisme est indispensable pour unifier les personnels aux statuts différents que le pouvoir cherche à opposer.

Pour préciser cette orientation, bâtir une plate-forme revendicative, rédiger le texte qui sera soumis au vote des syndiqués en mai, constituer la liste des candidats, nous invitons à la **réunion** qui se tiendra **au SNES-FSU** (6 Allée Cardinal de Givry, Dijon) le **mardi 07 Avril à 18 heures**.

Isabelle Cheviet : [isacheviet@free.fr](mailto:isacheviet@free.fr), Joëlle Desfor- ges : [joelle.desforges@wanadoo.fr](mailto:joelle.desforges@wanadoo.fr), Isabelle Farizon : [isabelle.farizon@neuf.fr](mailto:isabelle.farizon@neuf.fr)

\*\*\*\*\*

### Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant

**A** l'occasion des prochaines élections au Bureau Départemental du SNES de Côte d'Or, comme pour le renouvellement des instances nationales et académiques, il nous semble important, pour pouvoir faire face aux multiples attaques dont l'Education Nationale est l'objet, de constituer une liste qui défende des revendications précises, en particulier les revendications suivantes :

- **Rétablissement des 13 500 postes supprimés** à la rentrée 2009 et annulation des 32 000 suppressions d'ores et déjà programmées pour 2010 et 2011. L'annulation de toutes les suppressions de postes est un préalable à toute discussion sur les « réformes » proposées par le gouvernement, « réformes » dont chacun sait bien qu'elles ne sont que l'habil-

lage pédagogique des dites suppressions. Nous refusons les suppressions de classes, d'options et de formations dans notre académie et demandons au contraire le maintien et le développement de tout le potentiel existant.

- **Abandon définitif de la « réforme » Darcos des lycées.** Cela signifie en particulier qu'il n'est pas possible d'accepter le cadre fixé par la lettre de mission de R. Descoings, qui revient à recommencer les discussions sur les mêmes bases, à savoir les 16 points de convergence, bases qui ont été rejetées le 9 octobre lorsque le SNES a quitté les discussions avec de Gaudemar.
- **Défense du baccalauréat** comme examen terminal, anonyme, national, sans contrôle continu ni contrôle en cours de formation et ouvrant droit à l'inscription à l'université.
- **Défense inconditionnelle de nos statuts, consignés dans les décrets de 1950 :** maintien des garanties qui y sont inscrites, à savoir en particulier service défini de manière hebdomadaire, exclusivement en heures de cours dans la discipline de recrutement.
- **Retrait de la réforme actuelle « Darcos-Pécresse » de la formation et du recrutement des enseignants du 1er et 2nd degrés.** C'est ce que demandent les enseignants du supérieur et les étudiants en grève, avec l'intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche (dont le SNESUP-FSU, le SNCS-FSU et le SNEP-FSU). En effet, ce ne sont pas « *la méthode et le temps pour mettre en œuvre cette réforme* (qui) *ne sont pas bons* », c'est la réforme elle-même. Cette réforme de la formation des enseignants, loin de conduire à une élévation du niveau de recrutement des enseignants, constitue en fait une opération de destruction des concours nationaux et de nos statuts.
- **Défense du syndicalisme indépendant :** le point de départ de l'action du SNES doit être les revendications des personnels.
- **Unité pour la défense des revendications,** c'est sur cette orientation que nous vous proposons de vous porter candidats sur la liste **Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant**.

Edith Danry, Collège Pasteur 21500  
Montbard [edith.danry@wanadoo.fr](mailto:edith.danry@wanadoo.fr)

## INSPECTION : DE LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE AU FORMATAGE

**L'**inspection, qui devrait avoir un rôle de conseil et d'aide aux collègues dans leur pratique pédagogique, ressemble parfois à une entreprise de démolition.

Bien sûr, il ne s'agit pas de généraliser, mais on peut constater que les exigences sont très diverses et variables, à la fois selon la conception propre de l'IPR et la mode pédagogique du moment. Or, par définition, la mode varie. Ceux d'entre nous qui ont une certaine ancienneté en ont fait l'expérience, parfois cruelle. En effet, il n'est pas rare de voir la hiérarchie à présent vilipender les méthodes qu'elle préconisait antérieurement, et brûler allègrement ce qu'elle a adoré.

A la liberté pédagogique, dont nous disposons encore en théorie, viennent de plus en plus souvent se substituer, dans les faits, diverses injonctions qui entraînent un formatage des pratiques et des contenus. Cela conduit à un formalisme à outrance, qui fait fi des individus et des réalités du terrain, avec les aléas que nous connaissons tous. Nous ne sommes pas des machines à débiter du cours, à distribuer des items de B2I et autres certifications aussi ronflantes que creuses. Les élèves ne sont pas davantage des machines à ingurgiter des notions en temps record imposé.

On peut remarquer que l'exigence de planification chronométrée croît à mesure que les effectifs des classes s'alourdissent et que les horaires disciplinaires décroissent, et l'on ne parlera pas des heures de dédoublement qui ne sont plus qu'un lointain souvenir du siècle dernier.

Que les élèves aient eu ou non le temps de comprendre et assimiler les notions de cours, là n'est plus la question, du moment que votre progression annuelle tirée au cordeau s'étale avantageusement sur le cahier de textes électronique, sans lequel il n'est plus concevable de travailler. Peu importe l'ivresse de la connaissance pourvu qu'on ait le flacon de l'apparence!

Il faudrait d'ailleurs passer son temps à décrire par le menu dans le dit cahier de textes ce qu'on a l'intention de faire, et y décliner au jour le jour sa « progression annuelle non contractuelle » (sic), dûment affichée au début de l'année. Question annexe: les conditions concrètes de l'acte pédagogique ainsi que les progrès ou les difficultés des élèves ont-ils encore une importance ? Ou l'essentiel est-il que Big Brother puisse vérifier à tout moment l'uniformité des pratiques entre enseignants, sans tenir compte des différents publics auxquels ils s'adressent, ni de la personnalisation légitime de leur enseignement ?

On assiste aussi à des procédures assez coercitives, telles que la liaison troisième-seconde par exemple. Ce qui pourrait être a priori une idée intéressante pour permettre une meilleure concertation entre enseignants de collège et de lycée, sur les programmes, attentes et pratiques, se transforme en pensum infligé à des « professeurs désignés » par les Inspecteurs : lectures de vacances obligatoires, devoirs « passerelles » imposés aux élèves, à faire pendant l'été ou dans les premières heures de la rentrée ... puis à corriger dès le premier week-end de Septembre, en vue d'établir « un diagnostic » ! Sans doute ne peut-on faire confiance aux seuls enseignants pour évaluer leurs classes et créer une dynamique de travail favorable, selon les modalités qui leur paraissent le mieux adaptées...

Des collègues de langues vivantes sont également « invités » à aller faire un stage de quelques jours à Paris sur les modalités des certifications, ils ont ensuite pour tâche de former tous leurs collègues... Sachant qu'une certification n'a qu'une durée de vie très limitée (on parle de 2 ans) pour ceux qui l'obtiennent... c'est imposer beaucoup de travail aux enseignants pour pas grand-chose....

Les réformes et changements de programmes se succèdent à un rythme qui donne le tournis, et avec eux, les ordres et contre-ordres. Les entretiens d'inspection, au lieu de porter sur la conduite du cours, deviennent un moyen de contraindre individuellement les enseignants à accepter de nouveaux « concepts » pédagogiques ou administratifs : par exemple, mise en place du Conseil Pédagogique, présentation de l'usage des TICE comme un but et non comme un moyen... : les Inspecteurs semblent de plus en plus être avant tout les « courroies de transmission » du Ministère !

### **Il faut cesser de « charger la barque » !**

Il serait temps qu'au lieu de les infantiliser, l'Inspection considère les enseignants comme des adultes responsables, s'adresse à eux avec respect au lieu de les humilier le cas échéant, et les laisse libres de défendre leurs choix pédagogiques, du moment que le programme est respecté.

*En bref, la reconnaissance de leur travail et un échange plus constructif avec les professeurs seraient les bienvenus.*

## LONGVIC

**P**arce qu'un collègue de Longvic a été poursuivi en justice par des parents d'élève sur le conseil du chef d'établissement (voir bulletin spécial Côte d'Or de décembre 2008) nous avons demandé une audience en intersyndicale auprès du Recteur. Nous avons été reçus avec le SNEP-FSU et la CGTéducation par le Recteur, l'Inspecteur d'Académie et l'Inspectrice Vie scolaire. Nous avons mis en avant les problèmes engendrés par une hiérarchie qui ne soutient pas les personnels ainsi que les conditions de travail difficiles qui règnent dans cet établissement aggravées par un conflit entre la direction et les personnels, conflit occasionné par une direction absente. Cette situation dure depuis des années. Le recteur, l'I.A. et l'Inspectrice Vie Scolaire ont déclaré suivre l'affaire de très près et être à l'écoute des personnels de ce collègue



## ACTION SOCIALE

**S**elon votre situation professionnelle, personnelle, familiale, vous avez peut-être droit à certaines prestations.

⇒ **Ne les ignorez pas !**

La plaquette d'informations sur les différentes prestations d'action sociale n'étant plus diffusée dans les établissements, **songez à aller vérifier vos droits à prestations d'action sociale** en consultant l'affiche en salle des professeurs et en vous connectant sur le site du Rectorat [www.ac-dijon.fr](http://www.ac-dijon.fr)



## SOUTIEN À L'INSTITUTEUR DE SAULIEU INJUSTEMENT ACCUSÉ

### Les faits :

**L**e 26 septembre 2008, un instituteur remplace une collègue en congé de maladie dans une école primaire des environs de Saulieu. Il remarque vite un élève de CMI qui ne respecte pas les règles de la classe par ses interventions et déplacements intempestifs.

Dans l'après-midi, des élèves l'informent que ce même enfant « a montré son zizi ». L'instituteur réagit en prenant un cutter dans son cartable, et avertit l'élève : « Je coupe tout ce qui dépasse ! » Bien entendu, il replace le cutter tout de suite après dans son cartable. Il s'entretient toutefois de l'incident avec la mère de l'élève quelques jours plus tard. Pour lui l'affaire est close.

Deux mois plus tard, le 25 novembre 2008, l'administration lui signifie une mise à pied de 4 mois. Il est convoqué le 27 novembre 2008 à la gendarmerie, placé en garde à vue et il apprend qu'une plainte a été déposée contre lui. Ayant reconnu les faits, le geste joint à la parole, il est cité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Dijon, le 23 janvier 2009, pour y répondre de « violences aggravées, sans incapacité, sur mineur de moins de quinze ans, par personne ayant autorité sur mineur, avec menace d'une arme. »

Lors de la comparution, il rejette la reconnaissance préalable de culpabilité. Son cas sera donc examiné le 30 mars 2009 lors d'une prochaine audience. Il est passible, selon l'article 222-13 du code pénal, de 3 ans de prison et de 45 000 euros d'amende.

**L'accusation de « violence aggravée » nous paraît totalement disproportionnée avec la parole malheureuse prononcée.**

**C'est pourquoi la section départementale du SNES Côte d'Or apporte tout son soutien à cet enseignant pour qu'il soit relaxé et réintégré dans ses fonctions.**

**Elle invite les collègues à signer la pétition mise en place pour sa défense (voir site du SNES 21) et à le soutenir par leur présence lors de l'audience correctionnelle du 30 mars.**

## LANGUES VIVANTES

**S**uite à une circulaire émanant du ministère en janvier, les professeurs d'anglais de lycée sont amenés à animer des stages intensifs pendant les vacances. Ils doivent être rémunérés en heures supplémentaires effectives. Dans notre département 28 élèves du lycée Prieur à Auxonne et 20 élèves du lycée du Castel à Dijon ont suivi ces stages.

En collège sur le même principe ce sont des heures de conversation anglaise qui doivent être dispensées dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

Bien sûr le Snes qui a des revendications claires en matière d'enseignement des langues vivantes (des effectifs et des horaires permettant la pratique réelle de la langue orale mais aussi... écrite) a appelé les collègues à refuser ces dispositifs. Nous avons besoin de faire l'état des lieux, c'est pourquoi nous vous soumettons les questionnaires suivants :

**En lycée** : Nom de l'établissement : .....

Ville : .....

Des stages sont-ils prévus pour les congés d'avril : oui non

Des stages sont-ils prévus pour les congés d'été : oui non

Si oui, qui les animera :

- des professeurs de l'établissement
- des assistants de langue
- des locuteurs natifs
- autres (à préciser) : ...

**En collège** : Nom de l'établissement : .....

Ville : .....

Des heures d'anglais sont-elles dispensées dans le cadre de l'accompagnement éducatif :

oui non

Si oui par qui sont elles dispensées :

- par des professeurs de l'établissement
- par des assistants de langue
- par des locuteurs natifs
- autres (à préciser) : ...